

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, tout cela est bien beau, mais cette déclaration ne donne pas préséance à la question de privilège. Le ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Cafik) semble avoir très hâte de prononcer un discours. Je sais que la Chambre ressent déjà le plaisir qu'elle aura à écouter ses révélations. Mais le fait est que cette question de privilège ne peut être remise à plus tard sans que la Chambre y consente. Pour ma part, je m'oppose formellement à tout délai à cet égard.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que je peux présenter l'affaire sous un autre angle. A mon arrivée à la Chambre, j'avais la possibilité d'expédier les affaires courantes et de traiter ensuite de la question de privilège. J'aurais pu tout aussi bien remettre ma décision à plus tard, juste avant de passer à l'ordre du jour. Cela aurait représenté pour la Chambre le très net inconvénient de devoir aborder cet après-midi la discussion inattendue d'une motion, sans avoir même bénéficié de quelques minutes de réflexion. Au lieu de cela, j'ai annoncé ma décision dès le début des affaires courantes. J'ai déclaré que le débat sur cette question constituerait la première question à l'ordre du jour.

\* \* \*

## LE MULTICULTURALISME

### ANNONCE DE PROGRAMMES NOUVEAUX

**L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)):** Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre des programmes nouveaux et élargis de la Direction du multiculturalisme. Les députés se rappelleront que le 8 octobre 1971, le premier ministre (M. Trudeau) a reconnu l'importance du patrimoine canadien en annonçant à la Chambre la politique du gouvernement en matière de multiculturalisme. Il a alors déclaré ce qui suit:

Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que canadien, et tous doivent être traités équitablement.

Le multiculturalisme a deux dimensions: une verticale et une horizontale.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Cafik:** La dimension verticale vise à favoriser et défendre le pluralisme culturel au sein des groupes ethno-culturels . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Hnatyshyn:** Qui a écrit votre discours?

**M. Paproski:** Qui a écrit cela? John Munro?

**M. Cafik:** Monsieur l'Orateur, je sais que les députés d'en face s'intéressent fort peu au multiculturalisme.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Cafik:** Mais je crois qu'ils devraient au moins écouter.

La dimension verticale vise à encourager et favoriser le pluralisme culturel au sein des groupes ethniques, tandis que la dimension horizontale est un moyen de s'assurer que tous les niveaux de l'administration tiennent compte du multiculturalisme et de ses objectifs.

## Multiculturalisme

Pour ce qui est de la dimension verticale, je suis heureux d'annoncer que le gouvernement accordera 50 millions de dollars à la direction du multiculturalisme au cours des cinq prochaines années dans le but de permettre aux divers groupes culturels du Canada de faire partager à tous les Canadiens la richesse de leur culture et de leurs traditions. Le multiculturalisme aura pour objectif de favoriser l'unité en mettant l'accent sur la compréhension entre les hommes. Des fonds supplémentaires s'élevant à 2.5 millions de dollars durant la présente année financière permettront au programme multiculturel de commanditer diverses activités qui contribueront à mieux faire comprendre la réalité multiculturelle au Canada.

Les organismes ethno-culturels nationaux jouiront maintenant d'une aide financière pour régler leurs frais d'exploitation. En outre, on peut maintenant songer à accorder une attention spéciale aux projets favorisant l'intégration des immigrants. Une aide accrue sera également fournie à tous les groupes culturels canadiens qui voudront réaliser des projets favorisant l'évolution du groupe, les arts d'exécution et les arts visuels, les publications littéraires et les études ethniques au Canada. Des programmes actuellement en cours seront étendus pour donner une certaine souplesse aux projets exceptionnels en cause.

En plus des programmes administrés par la Direction du multiculturalisme, le Conseil du Trésor alloue des crédits annuels supplémentaires de 2.4 millions de dollars aux agences culturelles pour des initiatives multiculturelles entreprises par le Musée national de l'homme, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale et les Archives publiques. Ces agences culturelles aideront encore les Canadiens à devenir plus conscients de notre riche patrimoine.

Parlons maintenant de la dimension horizontale. La Direction générale et moi-même nous préoccupons beaucoup des problèmes des minorités connues, de la question des droits de l'homme, de l'égalité des chances pour les Canadiens de toutes origines, de la promotion du concept du pluralisme culturel du pays, parmi tous ses habitants et du renforcement de l'unité nationale.

Le budget global affecté à ce programme, qui comprend le financement d'activités multiculturelles par l'intermédiaire des organismes culturels, est passé de \$8,407,000 en 1977-1978 à \$10,196,000 en 1978-1979, soit une augmentation de 28.8 p. 100 depuis un an, ce qui prouve à quel point le gouvernement tient à ce programme. Le budget ne tient pas compte des fonds spéciaux consacrés à d'autres activités du ministère reliées à ce domaine important de notre politique sociale.

Comme le premier ministre l'a dit, une politique de multiculturalisme s'inscrivant dans le cadre d'un bilinguisme institutionnalisé revient à souscrire consciemment à la liberté de choix des individus. Nous sommes libres d'être nous-mêmes, mais cette liberté ne peut pas et ne doit pas être le fait de la chance. Si la liberté de choix est en danger pour certains groupes, elle est en danger pour tous. Notre politique vise à permettre aux différents groupes culturels de conserver leur identité dans la mesure où ils le souhaitent. Le gouvernement aidera comme par le passé les groupes culturels qui s'aident eux-mêmes.